

Bonjour,

Page suivante, courrier relatif au fonctionnement de l'infirmierie.

Bonne réception. Cordialement.

Pour la Directrice,
Marie-Agnès PELLERANO
Chef d'Établissement 1^{er} degré



SÉVIGNÉ *Édith CUSENZA*

Secrétaire de direction

04.91.12.24.07



Marseille, le 10 octobre 2017

Aux parents d'élèves de l'École Sévigné

Chers parents,

Nous constatons depuis quelque temps et pour beaucoup d'élèves des passages répétitifs à l'infirmerie. Nous sommes aussi interpellées par la facilité qu'ont certains à s'automédiquer. Nous ne pouvons en aucun cas nous substituer au médecin de famille et n'avons pas le droit d'administrer les mêmes médicaments sur plusieurs jours de notre propre chef. Les élèves n'ont en aucun cas le droit de nous donner des injonctions.

Nous vous rappelons que même la prise de Paracétamol n'est pas anodine.

De ce fait, nous aimerions vous informer sur les fonctions premières de l'infirmerie scolaire. Elle est un lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges et de soins d'urgence. Ce n'est en aucun cas un lieu où nous distribuons des médicaments.

C'est pour cette raison que nous vous demandons d'être plus attentifs aux maux de vos enfants dès le matin (céphalée, fièvre, maux de gorge maux de ventre, angoisse.....) et si vous le jugez nécessaire, de leur donner quelque chose afin qu'ils puissent passer leur journée dans les meilleures conditions.

Il est évident qu'en cas d'évolution des symptômes, nous sommes là pour nous occuper d'eux et juger d'un éventuel retour à la maison ou d'une consultation chez le médecin de famille. Dans ce cas-là, nous prenons directement contact avec vous afin que vous veniez récupérer votre enfant. Si la prise d'un médicament s'avère nécessaire (Paracétamol en cas de fièvre par exemple) il ne pourra être administré à votre enfant qu'après votre accord téléphonique. D'où l'importance qu'au moins un des parents soit toujours joignable.

Comme indiqué dans le règlement, nous ne donnerons plus, à la pause déjeuner, les traitements de maladies saisonnières (gripes, rhinopharyngite, otites,.....). Il appartient au médecin de famille de répartir différemment le traitement au cours de la journée.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous comptons sur votre soutien pour que le passage de votre enfant à l'infirmerie se passe dans de bonnes conditions.

Cordialement.

*Les infirmières
Mireille LUBRANO et Nathalie CHARMASSON*